

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1690

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Convention de partenariat pour les activités de la Public Factory

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1690**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Convention de partenariat pour les activités de la Public Factory

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'IEP, dit Sciences Po Lyon, est un établissement public à caractère administratif (EPA) créé en 1948 et situé à Lyon 7ème. L'IEP est membre de la communauté d'universités et établissements (COMUE) - Université de Lyon.

Cet établissement accueille 1 800 étudiants par an et emploie environ 65 enseignants et enseignants-chercheurs, 55 personnels administratifs et techniques et anime une communauté de plus de 300 enseignants vacataires.

Souhaitant renouveler ses approches pédagogiques et participer aux initiatives de rapprochement science-société-entreprise-action publique dans le cadre de la COMUE - Université de Lyon sur le site Lyon-Saint-Etienne, l'IEP a développé un laboratoire pédagogique dédié à l'innovation publique et sociale, dénommé la Public Factory.

L'objectif est double :

- former les étudiants et étudiantes en situation de travail en réponse aux besoins d'associations, d'entreprises, d'institutions publiques et de collectivités sur des sujets d'intérêt général interrogeant les modes de l'action publique,

- accueillir dans un lieu ouvert des formats permettant la rencontre entre chercheurs, enseignants, agents publics, citoyens et étudiants sur le sujet les champs de l'innovation publique et sociale. Des chaires opérées par Sciences Po Lyon (chaire transformations de l'action publique, d'une part, et chaire protection sociale et territoires, d'autre part) créent déjà une diversité de formats permettant l'échange, le débat et la production de connaissances nouvelles sur ces sujets.

La Métropole de Lyon soutient le développement des projets de l'IEP depuis leurs origines qui s'inscrivent dans la continuité des projets portés par l'Université de Lyon et, plus globalement, à l'échelle du territoire. Ces projets participent à la production de connaissances et d'expériences nouvelles sur les transformations de l'action publique locale en favorisant l'expérimentation, la coproduction et le renouvellement de la formation des futurs professionnels de l'action publique.

II - Objectifs de la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2019-3846 du 4 novembre 2019, la Métropole et l'IEP de Lyon ont conclu une convention de partenariat par laquelle la Métropole souhaite accompagner le développement de la Public Factory au service de l'innovation publique, en permettant à des groupes d'étudiants de travailler sur des cas pratiques qu'elle propose en lien avec ses politiques publiques.

Il s'agit de renouveler cette convention du 31 août 2022 au 31 août 2025.

Cette action s'inscrit dans le cadre du partenariat déjà existant entre la Métropole et Sciences Po Lyon et ne donnera pas lieu à une participation financière de la part de la Métropole.

Des conventions afférentes à la mise en œuvre des cours-projets pourront également être conclues avec l'IEP de Lyon.

III - Bilan des actions réalisées

Sur la période 2019-2022, 9 sujets relatifs aux politiques publiques de la Métropole ont été traités par les étudiants de la Public Factory.

Ces projets, tels que l'évaluation de l'Appel des 30 (Vallée de la Chimie), la digitalisation du pass culture étudiant, la grille d'impact des entreprises ou encore la politique achat de la collectivité, ont fait l'objet de rendus écrits et de séances de restitution de la part des étudiants auprès des services de la Métropole.

Il est donc proposé à la Commission permanente de renouveler le partenariat avec l'IEP de Lyon afin de poursuivre le partenariat engagé et fructueux pour la collectivité comme pour la professionnalisation des étudiants ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de partenariat à passer entre la Métropole et l'IEP de Lyon définissant les modalités de partenariat dans le cadre des activités de la Public Factory.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289774-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
